

COULOMMIERS NATATION

Allée Pierre Tarento
77120 COULOMMIERS
Tel : 06 08 36 26 22

mail : coulommiers.natation@gmail.com
Association loi 1901-Agrément:AS 77021020
Affiliation FFN N° 13 077 0544
Siret:439 196 213 000 11-Code APE :926C
Site Internet: <http://abcnatation.fr/sc/130770544>



BULLETIN D'ADHESION SAISON 2024-2025

Je soussigné(e) déclare adhérer au club de natation pour la saison 2024/2025

Coordonnées de l'adhérent(mentions obligatoirement écrites en capitales)

Merci de bien vouloir écrire lisiblement

NOM		
Prénom		
Sexe		Nationalité :
Date et lieu de naissance		
Adresse		
Ville-Code postal		
Téléphone Fixe		
Portable		
Adresse E-Mail		

Coordonnées du représentant légal pour les mineurs(obligatoire)

NOM		
Prénom		
Adresse		
Ville-Code postal		
Téléphone Fixe		
Portable		
Adresse E-Mail		

Avez-vous été licencié(e) dans un autre club de natation les années précédentes ?
Si oui, sous quel numéro de licence :

Je m'engage :

- à acquitter le montant de ma cotisation annuelle
- à respecter le règlement intérieur qui m'a été remis avec le bulletin d'adhésion
- à participer régulièrement aux entraînements prévus avec l'entraîneur
- à prévenir l'entraîneur ou le bureau en cas d'absence
- à participer aux compétitions auxquelles je serais sélectionné(e) et auxquelles

j'aurais répondu positivement, faute de quoi les droits d'engagements et les pénalités pour forfait (**10,00 € par course**) me seront intégralement répercutés.

(sauf si un certificat médical est fourni)

AUTORISATION PARENTALE

Le représentant légal d'un adhérent mineur autorise le club de natation à le transporter en car ou en voiture lors des compétitions et stages organisés par le club.

Le représentant légal d'un adhérent mineur autorise les responsables du club à faire pratiquer toutes interventions nécessaires en cas d'accident.

Je suis informé(e) que :

Aucun remboursement de cotisations n'est effectué en cours de saison quelque soit le motif. les informations recueillies sur ce bulletin d'adhésion sont indispensables à la bonne marche de l'association et ne seront utilisées que par le secrétariat général.

Le club peut envisager de diffuser, sur son site internet ou le site du comité départemental, ou dans la presse ou sur des calendriers, les photos des adhérents réalisées à la piscine ou lors d'entraînements, compétitions, stages, remises de récompenses ou des manifestations sportives relatives à la natation et diverses informations relatives avec l'objet social de l'association, ainsi que les résultats des compétitions.

Compte tenu de la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'usage qu'un tiers pourrait faire de ces informations, je peux m'opposer à la diffusion des informations me concernant ou concernant mes enfants et dois prendre contact avec le club pour notifier mon refus.

Je note qu'en l'absence de réponse de ma part sous quinze jours, mon accord sera réputé acquis. Je dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou de modification des informations me concernant ou concernant mes enfants. Pour exercer ce droit, je dois m'adresser directement au club.

**ATTENTION : devant la difficulté à faire rentrer certains dossiers complets
AUCUN ADHERENT NE SERA AUTORISE A PARTICIPER AUX ENTRAINEMENTS
SI SON DOSSIER N'EST PAS RENDU COMPLET .**

SIGNATURE
(précédée de la mention "lu et approuvé")

Date



COULOMMIERS NATATION

Allée Pierre Tarento
77120 COULOMMIERS

Tél : 06 08 36 26 22

mail : coulommiers.natation@gmail.com
Association loi 1901-Agrément:AS 77021020

Affiliation FFN N° 13 077 0544

Siret:439 196 213 000 11-Code APE :926C

Site Internet: <http://abcnatation.fr/sc/130770544>

TARIFS 2024/2025

	SYNDICAT			HORS SYNDICAT		
	1er ADHERENT	2ieme ADHERENT	3ieme ADHERENT et +	1er ADHERENT	2ieme ADHERENT	3ieme ADHERENT et +
AVENIRS						
JEUNES						
ESPOIRS						
JUNIORS						
MASTERS-ADULTES						
	MEME FAMILLE			MEME FAMILLE		
	291,00 €	258,00 €	216,00 €	330,00 €	297,00 €	255,00 €

Les prix indiqués comprennent l'adhésion, la licence et les frais de dossier.

Le paiement en 3 chèques est possible.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE

COLLECTIVITES ADHERENTES

AMILLIS	LA FERTE SOUS JOUARRE
AULNOY	LA HAUTE MAISON
BASSEVELLE	LUZANCY
BEAUTHEIL-SAINTS	MAISONCELLES EN BRIE
BOISSY LE CHATEL	MAROLLES EN BRIE
BOULEURS	MAUPERTHUIS
BUSSIERES	MERY SUR MARNE
CHAILLY EN BRIE	MOUROUX
CHAMIGNY	NANTEUIL SUR MARNE
CHANGIS SUR MARNE	PEZARCHES
CHAUFFRY	PIERRE LEEVE
CHEVRU	POMMEUSE
CITRY	REUIL EN BRIE
CONDE SAINTE LIBIAIRE	SAACY SUR MARNE
COUILLY PONT AUX DAMES	SAINT AULDE
COULOMMES	SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
COULOMMIERS	SAMMERON
COUTEVROULT	SANCY LES MEAUX
CRECY LA CHAPELLE	SEPT SORTS
DAGNY	SIGNY SIGNETS
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	ST AUGUSTIN
FAREMOUTIERS	TIGEAUX
GIREMOUTIERS	TOUQUIN
GUERARD	USSY SUR MARNE
HAUTEFEUILLE	VAUCOURTOIS
JOUARRE	VILLIERS SUR MORIN
LA CELLE SUR MORIN	VOULANGIS

HORAIRES D'ENTRAINEMENTS - SAISON 2024/2025

AVENIRS: Fille née en 2014 et après - Garçon né en 2014 et après

1er créneau			
Lundi	et	Mercredi	
17h30-18h15		17h-18h	
		ou	
		2ème créneau	
Lundi	et	Mercredi	
18h15-19H		18h-19h	

BENJAMINS PERFECTIONNEMENT

Fille née en 2012 et 2013 - Garçon né en 2012 et 2013

		Jeudi	et	Samedi
		19h-20h		10h-11h

BENJAMINS - Fille née en 2012 et 2013 - Garçon né en 2012 et 2013

SAVOIR NAGER 4 NAGES - 3 ENTRAINEMENTS OBLIGATOIRES

Lundi		Mercredi		Vendredi	Samedi
18h15-19h45		18h-19h30		18h30-20h	11h-12h

ESPOIRS - Filles née en 2011 et Avant - Garçon Né en 2011 et avt (NIVEAU DEPARTEMENTAL)

SAVOIR NAGER 4 NAGES - 3 ENTRAINEMENTS OBLIGATOIRES

Lundi		Mercredi	Jeudi		Samedi
19h45-21h		19h30-21h	19h45-21h		08h30-10h

JUNIORS PERFECTIONNEMENT

Fille née en 2011 et avt - Garçon né en 2011 et avt

		Jeudi		Samedi
		20h-21h		11h-12h

JUNIORS - Fille née en 2011 et Avant - Garçon né en 2011 et Avant

NIVEAU NATIONAL, INTERREGIONAL ET REGIONAL

SAVOIR NAGER 4 NAGES - LE NOMBRE D'ENTRAINEMENTS OBLIGATOIRES SERA DEFINI PAR L'ENTRAINEUR

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
19h-21h	19h21h	19h-21h	19h45-21h	20h-21h30	9h-11h

LE VENDREDI SOIR : UNIQUEMENT BNSSA + ETUDIANT+ PREPA BAC

ADULTES - MASTERS - PERFECTIONNEMENT - COMPETITIONS

Lundi		Mercredi	Jeudi		
21h-22h		21h-22h	21h-22h		

L'heure indiquée sur ce tableau est le début de l'entraînement. Merci d'arriver 15 mn avt

Tout nageur en retard pourra être refusé à l'entraînement



COULOMMIERS NATATION.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Obligations

Tout membre actif désirant pratiquer la natation dans le club est tenu :

- 1.1 De signer sa licence et le bulletin d'adhésion (si le membre est mineur, de la faire signer par ses parents).
- 1.2 De payer sa cotisation annuelle dès l'inscription (3 chèques sont acceptés)

Article 2 : Cotisations

Il est perçu pour chaque membre actif une cotisation dont le montant est fixé par le bureau de l'association à chaque début de saison. Cette cotisation comprend le prix de la licence et une adhésion annuelle pour les frais divers.

- 2.1 En cas de non paiement de la cotisation, l'adhérent ne sera plus admis aux entraînements et ne sera pas engagé aux compétitions.
- 2.2 Pour une question de gestion et d'organisation, nous vous signalons que la cotisation est due dès que l'adhérent est inscrit que celui-ci soit présent ou non aux entraînements. Aucune adhésion ne sera remboursée en cours de saison quelque soit le motif.
- 2.3 Une participation sera demandée lorsque les compétiteurs seront obligés de loger à l'hôtel (cela concerne les déplacements de plusieurs jours).

Article 3 : Assurance

La garantie de la responsabilité civile de l'association englobant les membres actifs est à la charge de celle-ci. La licence assurance couvre l'adhérent en cas d'accident, tout membre accidenté au cours d'une séance d'entraînement, de compétition est tenu de passer une visite médicale dans les deux jours qui suivent l'accident et de fournir un certificat médical au secrétariat de l'association qui se chargera de faire les démarches nécessaires.


L'association décline toute responsabilité envers les membres à qui il arriverait un accident en dehors des entraînements, compétitions, manifestations prévues par celle-ci et ceux qui n'utiliseraient pas les transports prévues en accord avec l'association.

Article 4 : Equipement

Les membres de l'association devront se procurer eux-mêmes la tenue nécessaire aux entraînements et compétitions, maillot de bain, lunettes, serviette ou peignoir ainsi qu'un bonnet et chaussures de plages. **Un bonnet de bain est obligatoire à tous les entraînements, le bonnet de bain aux couleurs du club est obligatoire aux compétitions, il est conseillé de se procurer auprès du bureau le bonnet et le tee shirt aux couleurs du club.**

Article 5 : Entraînements

Il est demandé à chaque adhérent(e) d'être à l'heure aux séances d'entraînements. En cas de retard l'entraîneur pourra refuser la participation à l'entraînement. Tout membre est tenu de venir régulièrement aux



séances d'entraînement et aux compétitions, en cas d'absence, le bureau ou l'entraîneur devra être prévenu, en outre le forfait sans motif sérieux à une compétition à laquelle l'adhérent est sélectionné et aura répondu positivement, sera facturé à celui-ci et ce du montant de l'amende que le club devra payer. Afin de pouvoir assurer les compétitions, il est demandé que l'un des parents puisse participer activement à la vie du club en passant l'examen de chronométreur afin de ne pas demander toujours aux mêmes personnes et de ne pas payer d'amendes.

Article 6 : Calendrier

Le calendrier des compétitions est proposé par les entraîneurs et validé par le bureau. Les entraîneurs et le bureau choisissent pour les compétitions et les stages, les nageurs (ses) en fonction de leur :

- **Assiduité et sérieux aux entraînements**
- **Motivation et capacité physique**

Article 7 : Attitude

Tout membre est tenu d'observer une attitude correcte dans ses gestes et propos, tant envers les dirigeants et ses camarades mais aussi les officiels et les spectateurs. Aucun écart ne sera toléré et sera sanctionné après délibération du bureau. Altercations et chahuts sont formellement interdits, en cas de problème, chaque membre est tenu d'avertir le responsable qui assure l'encadrement, celui-ci transmettra au bureau qui prendra les mesures nécessaires.

Article 8 : Vols et détériorations

Tout vol ou détérioration de matériel par un membre de l'association fera l'objet de poursuites. L'assurance responsabilité chef de famille est vivement conseillée. Le club décline toute responsabilité concernant les vols commis dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions, il est vivement conseillé de ne pas amener de bijoux et d'objets de valeurs tels que portables, jeux électroniques, etc.....

Article 9 : Mise en garde

Ne pas déposer vos enfants devant l'entrée de la piscine sans vérifier que celle-ci est ouverte et que le maître-nageur est présent. Nous vous rappelons que la responsabilité du club ne commence que lorsque les adhérents sont accueillis par le maître-nageur. Les parents désirant attendre leur enfant, doivent patienter à l'accueil. A la fin de l'entraînement, les parents doivent venir récupérer leur enfant dans le hall d'entrée de la piscine.

Article 10 : Droit à l'image

Dans le cadre de sa politique de communication, le club se réserve le droit de prendre des photos. L'usage des dites photos sera strictement à un but non commercial. Sur simple demande écrite des ayants droits, les photos non désirées seront retirées des organes de communication. Sans réponse de votre part sous quinze jours, votre accord sera réputé acquis.

Article 11 : Respect du règlement

Le fait d'adhérer au club de natation implique l'acceptation du présent règlement intérieur. Tout manquement au présent règlement expose le contrevenant à des sanctions ou à une exclusion définitive du club.